

Les SAGE interdépartementaux

Rôles respectifs des préfets de département et du préfet responsable (désigné dans arrêté de délimitation du périmètre)

	Préfets départementaux (arrêté interpréfectoral)	Préfet responsable de la procédure d'élaboration (arrêté préfectoral)
Délimitation du périmètre	<ul style="list-style-type: none"> - désigne le préfet responsable de la procédure d'élaboration ou de révision du schéma (R.212-26 et R.212-27) - est publié au recueil des actes administratifs de chacune des préfectures intéressées (R.212-28) 	
Commission locale de l'eau		Composition, modification et renouvellement (R.212-29)
Evaluation environnementale	Avis conjoint des préfets concernés (à partir du 1/1/13)	Avis (R.212-39) jusqu'au 1/1/2013
Enquête publique	Avis par voie d'affichage dans les communes de chaque département	Arrêté d'ouverture Avis dans les journaux, et voie électronique (L.123-10, R.123-9 et R.212-41)
Approbation du SAGE:	<ul style="list-style-type: none"> - publié au recueil des actes administratifs de chacune des préfectures intéressées - mention dans au moins un journal régional ou local (R.212-42) 	

Tous les arrêtés (périmètre, CLE et approbation) doivent être mis en ligne sur le site Internet www.gesteau.eaufrance.fr.